

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du lundi 15 décembre 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 176 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Stéphanie BRAISE - Romain BUCHAUT - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Betty CARVOU - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Christian DENANS - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Maeva GAUTELIER - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Christophe GONZALEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Pierre LEMERY - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Claudie MORA - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Agnès PEYRONNET - Philippe PIGNON - Catherine PILA - Patrick PIN - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Fabienne QUIEVREUX - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Magali RAMOS - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Paul SABATINO - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS représentée par René-Francis CARPENTIER - Mireille BENEDETTI représentée par Amapola VENTRON - Moussa BENKACI représenté par Francis TAULAN - Nassera BENMARNIA représentée par Lourdes MOUNIEN - Julien BERTEI représenté par Camélia MAKHLOUFI - Linda BOUCHICHA représentée par Yves MESNARD - Doudja BOUKRINE représentée par Guy TEISSIER - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Valérie BOYER

représentée par Bruno GILLES - Joël CANICAVE représentée par Olivia FORTIN - Martin CARVALHO représenté par Christian AMIRATY - Pascal CHAUVIN représenté par Patrick GHIGONETTO - Sophie CHAVE représentée par Michel AMIEL - Robert DAGORNE représenté par Jean-Jacques COULOMB - Sylvaine DI CARO représentée par Stéphanie BRAISE - David GALTIER représenté par Marion BAREILLE - Audrey GARINO représentée par Jean-Marc COPPOLA - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Magali GIOVANNANGELI représentée par José MORALES - Michel ILLAC représenté par Paul SABATINO - Sophie JOISSAINS représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Vincent KORNPROBST représenté par Marcel TOUATI - Nathalie LEFEBVRE représentée par Gaby CHARROUX - Gisèle LELOUIS représentée par Cédric DUDIEUZERE - Maxime MARCHAND représenté par Yannick GUERIN - Hervé MENCHON représenté par Lydia FRENTZEL - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Marie MICHAUD représentée par Laure ROVERA - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - Férouz MOKHTARI représenté par Roland CAZZOLA - Pascal MONTECOT représenté par David YTIER - Yves MORAINE représenté par Catherine PILA - Patrick PAPPALARDO représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Jocelyne POMMIER représentée par Éléonore BEZ - Véronique PRADEL représentée par Sophie ARRIGHI - Pauline ROSSELL représentée par Yannick OHANESSIAN - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gérard FRAU - Franck SANTOS représenté par Anne REYBAUD - Jean-Pierre SERRUS représenté par Michel ROUX - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Kayané BIANCO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Nicolas BAZZUCCHI - Corinne BIRGIN - Romain BRUMENT - Christian BURLE - Emilie CANNONE - Mathilde CHABOCHE - Lyece CHOULAK - Alexandre DORIOL - Sébastien JIBRAYEL - Éric LE DISSES - Jessie LINTON - Remi MARCENG - Caroline MAURIN - Marc PENA - Claude PICCIRILLO - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Valérie SANNA - Marie-France SOURD GULINO - Françoise TERME - Ali YATSOU - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Sébastien BARLES représenté à 15h11 par Dona RICHARD - Aicha SIF représenté 15H19 par Jean-Marc SIGNES - Eric CASADO représenté à 15h44 par Patrick GRIMALDI - Jean-Marc COPPOLA représenté à 15h45 par Agnès FRESCHEL - Ferouz MOKHTARI représenté à 16h05 par Roland CAZZOLA - Claude FERCHAT représenté à 16h05 par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nicole JOULIA représentée à 16h34 par Claudie MORA - Gérard AZIBI représenté à 16h34 par Daniel AMAR.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Stéphane RAVIER à 15h30 - Véronique MIQUELLY à 15h35 - Didier PARAKIAN à 15h36 - Monique FARKAS à 15h38 - GRECH Sophie à 15h38 - Arnaud KELLER à 15h45 - Lourdes MOUNIEN à 15h45 - Samia GHALI à 15h57 - Kayané BIANCO à 16h00 - Stéphanie BRAISE à 16h00 - François TAULAN à 16h00 - Frédéric GUELLE à 16h00 - Serge PEROTTINO à 16h00 - Claudie HUBERT à 16h02 - Lionel DE CALA à 16h02 - Bernard DEFLESSELLES à 16h03 - Christian NERVI à 1h04 - Bernard MARANDAT à 16h05 - René RAIMONDI à 16h05 - Emmanuelle CHARAFE à 16h08 - Gaby CHARROUX à 16h10 - Gérard FRAU à 16h10 - Chantal GARCIA à 16h15 - Catherine VESTIEU à 16h15 - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON à 16h15 - Sabine BERNASCONI à 16h15 - Marion BAREILLE à 16H15 - Pascale MORBELLI à 16h27 - Yves MESNARD à 16h30 - Patrick PIN à 16h30 - Olivia FORTIN à 16h36 - Jacques BOUDON à 16h43 - Jean-Louis VINCENT à 16H43 - Jean-Christophe GRUVEL à 16h43.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM-012-19193/25/CM

■ Approbation d'un avenant au contrat de concession pour la distribution publique d'électricité avec Enedis et EDF, portant sur le renouvellement du Programme Pluriannuel des Investissement pour 2026-2030

146660

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence exerce, au titre de ses compétences de droit commun, le rôle d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité sur l'ensemble de son territoire, conformément à l'article L 5217-2-I-6^o-h du CGCT.

La Métropole exerce directement cette compétence sur le périmètre de la Ville de Marseille à travers un contrat de concession conclu avec ENEDIS et EDF en 2021.

Le contrat de concession pour la ville de Marseille, conclu entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, ENEDIS et EDF en 2021, intègre une annexe 2-A relative au schéma directeur des investissements (SDI) et programmes pluriannuels d'investissement (PPI) du contrat.

Cette annexe établit le bilan de la concession à fin 2019 et construit une vision prospective de la concession sur la durée du contrat qui est de 30 ans. Cette vision prospective est transcrit dans un Schéma Directeur des Investissements (SDI) d'Enedis et rendue opérationnelle par un programme pluriannuel d'investissement (PPI) sur une durée de 5 ans, qui doit donc être renouvelé tous les 5 ans.

Pour le premier PPI 2021-2025, ENEDIS s'engageait sur un niveau d'investissement élevé (55,1 M€ pour ce qui concerne les investissements de renouvellement et modernisation du réseau), et donnait la priorité au renouvellement du réseau basse tension incidentogène, particulièrement vétuste à Marseille et principale cause d'une qualité de distribution inférieure aux autres grandes concessions urbaines.

Courant 2025, les services métropolitains ont travaillé avec ENEDIS pour proposer un nouveau PPI pour la période 2026-2030.

Il établit le bilan du premier PPI 2021-2025. En premier lieu, l'engagement financier du concessionnaire a bien été respecté et, hors critère B, les ambitions et valeurs repères du SDI ont en ligne. Cela se traduit notamment par une réduction de linéaires de réseau « à risque » grâce aux opérations de renouvellement : -26% des km de CPI HTA et -12% des km de CPI BT¹.

Il constate cependant qu'à ce jour, le critère B (indicateur standard reflétant le temps de coupure moyen par client par an) n'est pas au niveau espéré. Malgré les investissements réalisés (renouvellement des câbles CPI HTA et BT), il atteint 67,9 minutes, en augmentation de 9 minute par rapport à la période 2015-2019, du fait des évènements particuliers subis en 2022 (canicule) et en 2023 (incendie poste source des Caillols).

Il propose ensuite un nouveau PPI 2026-2030 :

- L'engagement financier d'ENEDIS est de 60 millions d'euros pour les investissements de renouvellement et renforcement. Ce montant à la hausse (si on ne tient pas compte de l'inflation sur la période toutefois) traduit la prise en compte par ENEDIS des enjeux forts du réseau marseillais et leur volonté à mobiliser des moyens en conséquence. La tendance générale au niveau national, pour des grandes concessions urbaines comparable, est en effet plutôt au maintien ou à la baisse des engagements d'ENEDIS.

¹ BT = basse tension – HTA = moyenne tension – CPI = câble papier imprégné (incidentogène) – OMT = organes de manœuvre télécommandés

- Les finalités retenues pour les investissements à réaliser portent prioritairement sur le réseau HTA, avec le renouvellement des câbles souterrains incidentogènes (cible de 64 km traités), le déploiement des OMT pour renforcer la réactivité en cas de coupure (cible de 150 OMT renouvelés ou ajoutés), ainsi que la préparation de la mise en service du poste source CALADE en 2030.
- Le renouvellement des réseaux souterrains BT reste une cible (cible de 45 km renouvelés) mais sa priorité régresse du fait de la moindre part de ce réseau dans les incidents constatés ces dernières années.
- Enfin la finalité de remplacement de câbles BT « fils nus » est ajoutée (cible de 7 km traités).

L'annexe 2-A constituant une pièce majeure du contrat de concession, sa mise à jour avec le nouveau PPI doit faire l'objet d'un avenant à ce contrat. Cet avenant, portant sur des engagements financiers du concessionnaire, est sans impact financier pour la Métropole.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1411-3 ;
- Le Code de l'Energie ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération TCM 003-10182/21/CM du 4 juin 2021 approuvant le contrat de concession pour la distribution publique d'électricité pour la ville de Marseille entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, ENEDIS et EDF ;
- L'avis de la Commission Concessions.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le nouveau contrat de concession de distribution publique d'électricité, sur le périmètre de la ville de Marseille, conclu entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, ENEDIS et EDF en 2021, intègre une annexe 2-A relative au schéma directeur des investissements et programmes pluriannuels d'investissement (PPI) du contrat ;
- Que le premier PPI présenté dans cette annexe a été établi pour la période 2021-2025 et qu'il convient donc de valider un nouveau PPI pour la période 2026-2030 ;
- Qu'il convient pour cela d'approver un avenant au contrat de concession portant sur la modification de l'annexe 2-A.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°1 ci-annexé au contrat de concession pour la distribution publique d'électricité de Marseille, conclu avec ENEDIS et EDF, portant sur la modification de l'annexe 2-A en établissant un nouveau Plan Pluriannuel d'Investissements pour la période 2026-2030.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant et toutes pièces afférentes à ce dossier.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transition énergétique et
Valorisation des ressources durables

Laurent SIMON